

Congo Belge

N° 225 / FINANCES.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du 19.....

ANNEXE

OBJET :

Cautionnement.

Kigali, le 16 janvier, 1928.

*E Re 18. 1. 28
17/Jan.*



Monsieur le Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les commerçants JAMAL KABA et HUSEIN MEGHJI de Ruhengeri, sont autorisés à reprendre leur commerce d'ivoire, qu'ils avaient été priés de suspendre, comme suite à ma lettre n° 127 du 21 novembre dernier.

ds LE RESIDENT MORTEHAN,

Mortehan

Monsieur le Délégué du Résident,
à

RUHENGARI.